

## DÉCISION DU MAIRE

Décision N°70-2024	MOYENS GENERAUX <b>MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Marché n° 2024-37 visant à l'élaboration du dossier « Loi sur l'eau/Natura 2000 » de l'opération de travaux « Groupe Scolaire Jacques Prévert/Gymnase »</li> </ul>
-----------------------	---

**Le Maire,**

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

Vu la consultation lancée le 17 mai 2024 ;

VU le rapport d'analyse des offres établi par les services ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

**Prend la décision suivante :**

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public n° 2024-37 de prestations intellectuelles visant à l'élaboration du dossier « Loi sur l'eau/Natura 2000 » de l'opération de travaux « Groupe Scolaire Jacques Prévert/Gymnase », aux conditions suivantes :

Attributaires	Montant HT du marché
SARL EAU ET DEBIT 57 AVENUE ALPHONSE LEGAULT 35170 BRUZ	4 750.00 € HT

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 28 mai 2024

Par délégation du Conseil Municipal,

**Xavier Bonnet**  
Maire

*Décision transmise à la Préfecture*

le **06 JUIN 2024**

*et affichée*

le **06 JUIN 2024**

